



D'esaccord avec l'expert de la xxxxxx

Par **papi jeannot**, le **28/08/2015** à **20:56**

suite à mon accident du travail,il y a deux ans,la MSA,m'a accordé un taux de 14 pour cent.j'ai depuis longtemps à la xxxxxx,une assurance sur les accidents de la vie,qui couvre les AT,avec un taux minimum de 10 pour cent.sur leur demande, j'ai passé une expertise,concluant un taux de 7 pour cent,alors que j'ai un handicap serieux à la main droite.que dois je faire pour faire valoir mes droits? dois je passer une contre expertise à mes frais et est ce que cela suffira,pour cloturer ce problème?